



www.GESKES.ch

www.SSNC.ch

Certificat en Nutrition Clinique

Conditions générales pour la reconnaissance du patronage des formations continues

Introduction

Le comité de la SSNC établi chaque année l'offre des cours du Certificat en Nutrition Clinique, examine et approuve celle-ci lors d'une séance du comité. Il est dans l'intérêt de la société de créer dans toute la Suisse, une offre de formation continue en nutrition clinique hautement qualifiée et très diversifiée.

Les formations continues organisées et financées par la SSNC sont considérées comme des cours de la SSNC (le soutien financier est garanti par la Swiss Medical Nutrition Industries SMNI). Annuellement, les Directions des cours et de programme du Certificat en Nutrition Clinique (CNC) transmettent cette liste pour approbation à l'Université de Berne.

Les formations continues, organisées par d'autres instances et officiellement reconnues par la SSNC, sont valables comme cours sous le patronage de la SSNC, si les conditions générales mentionnées ci-dessous sont observées. Par conséquent, l'offre des cours peut être développée et enrichie avec des offres de différentes universités, de l'industrie, ect.

Avec la reconnaissance du patronage, ces formations continues obtiennent le logo de la SSNC ainsi que les crédits ECTS et sont rajoutées au programme des cours de Certificat. Une demande de reconnaissance de patronage doit être envoyée à la coordinatrice du CNC pour vérification par les différentes instances. Conformément aux conditions générales, le comité de la SSNC et la direction des cours du CNC vérifient chaque demande pour l'attribution du patronage. Les patronages peuvent être demandés pendant toute l'année.

Conditions générales

- Pas d'offre concurrentielle des thèmes ou de l'échéance du programme des cours SSNC.
- La qualité et les conditions de reconnaissance des cours SSNC ont été respectées (cf. Demande de reconnaissance d'un cours SSNC).
- Dans le comité d'organisation, au moins un membre du comité ou un membre SSNC reconnu par le comité doit être représenté, avec le droit de cogestion aux thèmes principaux du contenu comme pour la sélection des intervenants.

- En ce qui concerne le contenu, le programme des formations continues est organisé indépendamment des firmes. Il peut contenir jusqu'à 25% de contributions d'intervenants des firmes.
- Chaque formation continue doit être évaluée conformément au règlement de la SSNC (cf. Informations générales et document 12).
- Les frais pour la reconnaissance d'un cours par la SSNC s'élèvent à 400.- CHF par formation continue. Les formations continues, organisées par des universités, des hautes écoles ou de sociétés spécialisées, sont exonérées de frais.

Berne, 09/2008, MR, ZS, Revision 02.2016 PI, RI, ZS